

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal

Séance du 14 avril 2025 à la mairie de Grèzes

Les membres du conseil municipal de Grèzes se sont réunis, en séance ordinaire, le 14 avril 2025 à 20 heures 30, sur convocation de la Maire à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie, sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la précédente séance
- Vote tarifs assainissement 2025
- Vote du compte financier unique 2024 (CFU)- Commune et Assainissement
- Vote du budget 2025-Commune et Assainissement
- Informations et questions diverses

Les membres du conseil présents :

Mesdames Marinho Céline, Bouzou Mertz Françoise, Grivel Françoise, Poujade Annie, Vayrac Laurence.

Messieurs Vayrac Marc , Audibert Alain, Délie Bruno, Raffy Romain, Rochette Philippe (secrétaire de séance)

Absent excusé : Mr Vincent Guillot

La secrétaire de mairie : Raffy Sylvie, est également présente à la réunion.

OBJET : Approbation Procès-Verbal de la précédente séance en date du 31 mars 2025.

Mme le Maire présente au conseil municipal le document ; chacun en prend connaissance ; Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Objet : Vote tarifs assainissement 2025

Madame le Maire rappelle les tarifs assainissement 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier pour 2025 les tarifs des redevances assainissement.

Les tarifs restent donc les suivants :

- Part fixe annuelle : 102€ H.T.
- Part par m³ d'eau consommée : 0.80€ H.T.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024-commune

Le Conseil municipal Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 149 800.59 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 20 897.61 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 128 902.98 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 149 800.59€

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 5 025.37 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 149 800.59 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 149 800.59 €

DEFICIT REPORTÉ D 002 (5) 0.00 €

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024-assainissement

Le Conseil municipal Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 12 332.63 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédent du signe + (excédent) ou - (déficit) 858.90 €

dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :
0.00 €

c. Résultats antérieurs de l'exercice 11 473.73 €

D 002 du compte administratif (si déficit)

R 002 du compte administratif (si excédent)

Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) 12 332.63 €

(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

e. Solde d'exécution cumulé d'investissement -1 632.94 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique de la Commune de Grèzes ;
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) Assainissement 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2023/24 du 04/10/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 09/10/2023 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de l'assainissement de Grèzes

Vu le compte financier unique de l'assainissement de Grèzes

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés (considérant le CFU présenté et résumé comme suit) ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	8 338.24€	10 343.00€	18 681.24€
	Recettes réalisées	6 704.20€	8 876.21€	15 580.41€
	Reste à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	6 879.00€	21 816.73€	28 695.73€
	Dépenses réalisées	6 877.90€	8 017.31€	14 895.21€
	Reste à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations De l'exercice (+/-)	-173.70€	858.90€	685.20€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-1 459.24€	11 743.73€	10 014.49€
Solde (investissement) ou Résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/)	-1 632.94€	12 332.63€	10 699.69€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-1 632.94€	12 332.63€	10 699.69€

f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-1 632.94 €
AFFECTATION (2) = d.	12 332.63 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	1 632.94 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	10 699.69 €

Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) Commune 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2023/24 du 04/10/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 09/10/2023 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Grèzes

Vu le compte financier unique de la commune de Grèzes

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés (considérant le CFU présenté et résumé comme suit) ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 605.00€	92 570.00€	94 175.00€
	Recettes réalisées	4 921.00€	111 890.67€	116 811.67€
	Reste à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	13 759.61€	221 472.98€	235 232.59€
	Dépenses réalisées	12 050.24€	90 993.06€	103 043.30€
	Reste à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations De l'exercice (+/-)	-7 129.24€	20 897.61€	13 788.37€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	12 154.61€	128 902.98€	141 057.59€
Solde (investissement) ou Résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/)	5 025.37€	149 800.59€	154 825.96€
Différence entre les restes à réaliser (+/)	Restes à réaliser (+/)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	5 025.37€	149 800.59€	154 825.96€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique de la Commune de Grèzes ;
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Objet : Vote du budget principal et du budget annexe assainissement 2025

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif principal de l'exercice 2025 et du budget annexe assainissement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter :

- A l'unanimité, le budget primitif principal 2025 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 243 451.59€ et en section d'investissement à 11 673.00€
- A l'unanimité, le budget assainissement 2025 qui s'équilibre à 19 059.69€ en section de fonctionnement et en section d'investissement à 8 694.94€

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 14 avril 2025

Le secrétaire de séance

Philippe ROCHETTE



Le Maire

Céline MARINHO

